

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 15

N° 1304

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1304

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« de la délégation régionale du centre national »,

les mots :

« du centre régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.